

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9994**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences technologies Santé Mention : Physique et chimie pour l'ingénierie Spécialité : Procédés pour la qualité de l'environnement
Domaine : Sciences technologie Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paris 13, Université de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne)	Recteur de l'académie de Créteil, Président de l'Université Paris XIII, Président de l'Université de Marne la Vallée

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

116g Chimie de l'eau et de l'environnement, chimie de la santé, 115f Physique appliquée aux processus industriels ; Physique des matériaux ; Mesures physiques appliquées au contrôle industriel ; Sciences physiques pour l'ingénieur, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master PCPI, spécialité Procédés pour la Qualité de l'Environnement a pour objectif de former des cadres capables de :

Maîtrise des principales techniques d'analyse et de caractérisation applicables à l'environnement

Réalisation, par les méthodes et les procédés appropriés, de la prévention et du traitement des pollutions et nuisances dans le milieu naturel

Détermination et gestion des problèmes d'environnement dans les entreprises industrielles, les bureaux d'études et/ou les collectivités locales

Les compétences visées : former des cadres supérieurs ayant compétence dans les domaines suivants :

Évaluation de l'impact des polluants d'origine chimique dans l'environnement

Gestion scientifique et technique et implantation de réseaux de surveillance de la pollution sur les sites industriels et en zones urbaine et péri-urbaine

Dépollution de l'air, des eaux et des sols

Gestion et stockage des déchets industriels

Réalisation d'études d'audit et d'évaluation du risque environnemental pour des installations existantes ou en projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La spécialité Génie des Procédés de la mention de Master PCPI vise :

- Les petites et moyennes entreprises du tertiaires travaillant dans les secteurs de l'ingénierie (bureaux d'études).

- Les industries mettant en œuvre les procédés d'élaboration des matériaux et de traitement de surface (Rhodia, Saint Gobain, PME du secteur composites HEF, Sidel, STmicro, industrie automobile, etc...)

- Les industries travaillant dans le secteur de l'environnement ou mettant en œuvre des procédés de dépollution :

Traitement des effluent gazeux : Transport (industrie automobile), cimenterie (Lafarge), industrie du verre (Saint Gobain) industrie des adhésifs et peintures.

Traitement de l'eau (SIAAP, Dégrémont, industrie agroalimentaire (Danone, Bonduel, ect...), ect...

- Les industries du secteur de l'énergie ou mettant en œuvre des procédés à finalité énergétique

Filière de traitement de gaz : gaz carbonique (purification, transport, stockage) : Air liquide, Gaz de France, groupes pétroliers (Total)

Filière des hydrocarbures : groupes pétroliers (Total, Shell, BP)

Filières du renouvelable : biomasse et solaire

Ingénierie des Procédés

Responsable Environnement

Ingénieur Environnement

Ingénieur R&D

Ingénieur Étude

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Master est constitué d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables. Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement sont appelés "matières". Au sein de chaque unité d'enseignement, la compensation entre les notes obtenues aux différentes matières s'effectue sans note éliminatoire. Sauf dispositions spécifiques, la moyenne au sein de l'UE est calculée en attribuant à chaque matière un coefficient proportionnel aux ECTS correspondants. Dans chaque unité d'enseignement, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les UE sont validées pour les étudiants ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'intérieur de l'UE.

Une UE acquise l'est définitivement (capitalisable à vie).

Le Master est délivré aux étudiants ayant validé toutes les UE constitutives d'un parcours tels qu'elles sont définies par la maquette d'habilitation : sauf dispositions spécifiques, il n'y a pas de compensation entre les UE. La délivrance du diplôme comme validation des unités d'enseignement sont prononcées après délibération du jury qui peut décider la délivrance du diplôme ou d'une UE dans tous les cas.

Sauf indication contraire dans le paragraphe "dispositions spécifiques", aucune note de matière n'est reportable d'une année sur l'autre.

Pour chaque UE, deux sessions d'examen sont organisées par an, hormis pour le stage obligatoire le cas échéant. La deuxième session est appelée "session de rattrapage". Un étudiant ne peut prétendre à plus d'une session de rattrapage au cours d'une année universitaire. Les notes des matières d'une UE non acquise à la première session peuvent être capitalisées pour la session de rattrapage. Une UE acquise ne peut pas être repassée ultérieurement.

Dispositions spécifiques :

Pour assurer réellement aux étudiants la compétence affichée dans chaque spécialité de Master, chaque UE obligatoire telle que définie dans le tableau sera validée séparément.

Pour les UE correspondant aux 8 ECTS de anglais-communication-projet répartis sur les deux semestres de la première année il pourra y avoir compensation.

La première année, M1 comporte deux parcours au second semestre, qui mutualisent 12 crédits et qui comportent des UE de parcours et des UE optionnelles, contenant les prérequis pour le passage dans la spécialité du M2 souhaitée. Ils peuvent déboucher chacun sur 2 ou 3 des spécialités affichées en deuxième année. L'étudiant qui aura validé toutes les UE obligatoires d'un parcours de M1 sera autorisé à passer automatiquement dans la deuxième année des spécialités associées. L'accès aux autres spécialités sera soumis à la décision du jury.

Accès automatique :

Premier parcours M1 du second semestre, spécialités de M2 : CTA, PQE, Énergie

Second parcours M1 du second semestre, spécialités M2 : GP, Énergie, PQE

Les modules optionnels seront validés individuellement pour préserver la flexibilité des parcours.

Un étudiant qui aura obtenu 60 crédits en M1 mais qui n'aura pas validé tous les modules obligatoires d'un parcours devra obtenir l'accord du Conseil pédagogique du Master pour continuer dans l'une ou l'autre des spécialités du Master.

Le stage de deuxième année donnera lieu à un rapport écrit et à une soutenance.

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise de "Physique et chimie pour l'ingénierie" pourra être accordé sur demande après l'obtention des 60 premiers crédits.

Le redoublement est accordé par décision du jury.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire. En cas d'absence non dûment justifiée, la note 0 est attribuée au compte-rendu des travaux pratiques de la séance manquée. Pour toute autre absence non justifiée à une séance de travaux pratiques (quelle que soit la matière), l'étudiant sera considéré comme défaillant dans la série de travaux pratiques concernée. Dans ce cas, l'étudiant n'est pas autorisé à passer la deuxième session correspondant à la matière associée aux travaux pratiques où il a été défaillant.

Les travaux pratiques validés avec une note supérieure à 12 sont reportables l'année suivante.

Le bénéfice des unités d'enseignement acquise est définitif.

Première année de Master

Semestre 1

UE fondamentale Informatique - programmation

UE fondamentale Thermodynamique

UE fondamentale Réactivité et cinétique chimique

UE fondamentale Transfert de la matière et de chaleur I

UE fondamentale Méthodes physico-chimiques d'analyse

UE culturelles Anglais et TEC

UE de parcours 2 au choix : Génie des Procédés ou Procédés pour la qualité de l'environnement

Semestre 2

UE fondamentale Programmation - simulation

UE fondamentale Introduction à l'entreprise

UE fondamentale Transfert de chaleur et de matière II

UE fondamentale Opérations unitaires

UE fondamentale Stage découverte de 2-3 mois en entreprise ou laboratoire

UE culturelles Anglais et TEC

UE de parcours 2 au choix : Génie des Procédés ou Procédés pour la qualité de l'environnement

Deuxième année de Master

Semestre 3

UE fondamentale Gestion des risques environnementaux

UE fondamentale Économie et comptabilité

UE fondamentale Normalisation et droit

UE culturelles Anglais et bibliographie

UE de parcours 6 au choix : Traitement de l'air, Traitement de l'eau, Traitement des sols, Traitement des déchets, Stratégie de réduction de rejets, Stratégies de prélèvement et échantillonnage, Chimie de l'environnement, Spectroscopie appliquée au diagnostic des procédés

Semestre 4

UE Projet d'enquête bibliographique tuteuré

UE Stage de 5 mois en entreprise ou laboratoire

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président du Jury et membres du Jury Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Président du Jury et membres du Jury Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Président du Jury et membres du Jury Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Cohabilitation du Master avec l'Université Paris Est de Marne La Vallée	Toutes relations internationales possibles (ERASMUS)

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/06/2009 d'habilitation n°20042152

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Inscrits en moyenne (2004-2007) : 15 étudiants en Master 2

Diplômés en moyenne (2004-2007) : 28

Statistique sur les 15 étudiants (2003-2007) : 12 en activité, 3 en CDD/Recherche d'emploi

<http://www.univ-paris13.fr>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Paris XIII, 99 avenue Jean Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Université de Marne La Vallée, Cité Descartes, 5, boulevard Descartes Champs sur Marne, 77454 MARNE-LA-VALLÉE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris XIII, Institut Galilée, 99 avenue Jean Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Université de Marne La Vallée, Cité Descartes, 5, boulevard Descartes Champs sur Marne, 77454 MARNE-LA-VALLÉE

Historique de la certification :